

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2024

DELIBERATION N°2024.00084

VOEU DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 02 février 2024

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 77

Nombre de pouvoirs : 28

Nombre de voix : 105

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Bruno CHANGEAT, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, M. Jacques PHROMMALA, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,

RECU EN PREFECTURE

Le 15 février 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240208-D20240008410

Date de mise en ligne : 15 février 2024

Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN,
Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Ingrid ARNAUD donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,
M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,
Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Bruno CHANGEAT,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Viviane COGNASSE,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jacques PHROMMALA,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Corinne SERVANTON donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Henri BOUTHEON, M. Philippe DENIS, Mme Véronique FALZONE,
M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Yves LECOCQ,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Evelyne ORIOL, Mme Djida OUCHAOUA,
Mme Christel PFISTER, Mme Clémence QUELENNEC, M. Marc TARDIEU,
M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2024

VOEU DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS

Pendant plusieurs jours, les agriculteurs ont multiplié les actions de protestation et de blocage pour faire entendre leur mal-être et leurs revendications.

Saint-Étienne Métropole apporte son plein et entier soutien aux agriculteurs français et aux plus de 600 exploitants de son territoire, qui sont les garants de notre souveraineté alimentaire.

Les élus de Saint-Etienne Métropole sont fiers de leurs agriculteurs.

Leurs revendications autour de la reconnaissance du métier, de la juste rémunération et de la facilitation des conditions d'exercice de leur activité sont légitimes.

Dans le cadre de sa politique agricole et alimentaire, et de son Projet Alimentaire Territorial, Saint-Étienne Métropole s'est engagée avec force dans le soutien à la profession agricole, notamment par :

- L'anticipation des transmissions-reprises et l'installation agricole,
- Le travail sur les outils opérationnels de protection et de mise en valeur des espaces agricoles comme les Périmètres de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PAEN) qui relèvent de la compétence du Département,
- La mise en place de circuits courts, et le développement d'une économie circulaire, qui facilitent l'utilisation des produits agricoles locaux dans la restauration collective.

Autant de dispositifs où les agriculteurs jouent un rôle essentiel, fournissant non seulement des produits alimentaires de qualité, mais contribuant également au dynamisme économique et à la protection de la biodiversité de notre territoire.

Saint-Etienne Métropole appelle le Gouvernement à mettre concrètement en œuvre les mesures suivantes permettant de répondre à la crise profonde de l'agriculture et à ne pas se contenter d'actions conjoncturelles :

- Permettre une juste rémunération et un partage de la valeur des produits agricoles au profit des agriculteurs avec notamment l'application stricte de la loi EGALIM, et un contrôle exigeant et assorti de sanctions, des distributeurs et professionnels de l'agro-alimentaire. Pour atteindre vraiment cet objectif, il faudra aller plus loin en interdisant la possibilité d'achat en dessous du prix de revient de nos produits agricoles, ce que ne permet pas la loi EGALIM en l'état,
- Simplifier, voire supprimer pour certaines, les normes administratives qui complexifient et entravent l'activité agricole, tout en veillant à la protection de l'environnement et de la santé,

- Ne pas soumettre les agriculteurs français à une concurrence déloyale vis-à-vis de productions n'appliquant pas les mêmes exigences sanitaires et sociales et préserver l'agriculture dans les accords de libre-échanges existants ou en cours de négociation, voire aller jusqu'à l'en sortir si cela s'avérait nécessaire,
- Affirmer, conformément à la déclaration de Nantes dont Saint-Etienne Métropole a approuvé la signature lors de son bureau du 15 décembre 2022, que l'alimentation est un service public et un bien commun, notamment dans le cadre de la restauration scolaire. C'est dans cet esprit que nous relayons avec force les propositions demandant une exception alimentaire dans le code des marchés publics européens, afin d'y intégrer des critères géographiques.

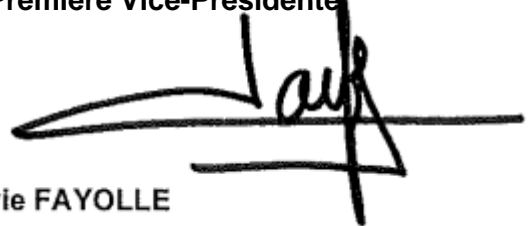
Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, adopte ce vœu à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,**



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente



Sylvie FAYOLLE